

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 04 DU 05 JANVIER 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2020TB06 - REMISE EN PEINTURE DE LA CHARPENTE
METALLIQUE EXTERIEURE PISCINE D'AQUASUD**

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation relative à la remise en peinture de la charpente métallique extérieure de la piscine d'Aquasud :

- Nettoyage de la charpente métallique extérieure
- Réfection de la peinture de la charpente métallique extérieure sur les zones corrodées

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire, conclu à prix forfaitaires.

La prestation supplémentaire éventuelle suivante est prévue : Décapage et peinture structure existante en totalité.

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de 4 mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des travaux.

A la date limite de réception des offres fixées 24/11/2020 à 12h00, 9 plis ont été réceptionnés.

Le 05/01/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de base de :

ALTITECH SAS
997, chemin de la Bruyère 01390 TRAMOYES
Siret : 339 206 732 00036

Montant de l'offre : 73 900,00 € HT soit 88 680,00 € TTC

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 05/01/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2020TB06 « REMISE EN PEINTURE DE LA CHARPENTE METALLIQUE EXTERIEURE PISCINE D'AQUASUD » AVEC :

ALTITECH SAS
997, chemin de la Bruyère 01390 TRAMOYES
Siret : 339 206 732 00036

Montant de l'offre de base : 73 900,00 € HT soit 88 680,00 € TTC

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET LES SUIVANTES, AU BUDGET 01 – CHAPITRE 11

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 11.01.2021

Télétransmission le 11.01.2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT